



Conditions d'utilisation de la remorque porte-2-motos du Desmo Club Lyon.

1. L'emprunteur signera et acceptera sans réserve les conditions d'utilisation.
2. La remorque est prêtée gracieusement à l'emprunteur mais sous son entière responsabilité.
3. L'emprunteur atteste posséder son permis B en cours de validité lors de la période d'emprunt.
4. La remorque ayant sa propre immatriculation, l'emprunteur s'engage à assumer les excès de vitesse et la perte de point éventuelle.
5. La remorque ayant une carte grise, celle-ci sera transmise à l'emprunteur et sera à restituer au retour de la remorque.
6. L'emprunteur atteste que la voiture devant tracter la remorque est assurée avec la mention « remorque jusqu'à 750KG incluse » sur la carte verte.
7. L'emprunteur ne pourra utiliser la remorque que pour son propre usage.
8. L'emprunteur pourra transporter au maximum 2 motos.
9. Une vérification de la remorque sera faite à réception et restitution de celle-ci. Au cas où des dommages seraient constatés, l'emprunteur devra se charger à ses frais de la remise en état de la remorque.
10. En cas de destruction de la remorque, l'emprunteur remplacera celle-ci par la même remorque, même marque, même type.
11. La remorque est à récupérer et à restituer chez Thierry Abate (adresse sur le site du club).

Nom et Prénom emprunteur :

Date de prise en charge de la remorque:

Date de retour de la remorque :

Signature, date, mention manuscrite «lu et approuvé »